

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°51 du 3 décembre 2010**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Marine nationale**

**Texte n°7**

**ARRÊTÉ N° 0-44821-2010/DEF/DPMM/2/RA**  
modifiant l'arrêté n° 0-80162-2008 du 11 février 2009 relatif à la spécialisation, à la qualification professionnelle et à l'avancement du personnel non officier de la marine.

*Du 28 octobre 2010*

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *sous-direction « gestion du personnel » ;  
bureau « équipages de la flotte et marins des ports ».*

**ARRÊTÉ N° 0-44821-2010/DEF/DPMM/2/RA modifiant l'arrêté n° 0-80162-2008 du 11 février 2009  
relatif à la spécialisation, à la qualification professionnelle et à l'avancement du personnel non officier  
de la marine.**

*Du 28 octobre 2010*

NOR D E F B 1 0 5 2 6 4 0 A

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Texte modifié :*

Arrêté n° 0-80162-2008 du 11 février 2009 (BOC N° 16 du 15 mai 2009, texte 34. ; BOEM  
323.3.1).

*Référence de publication :* BOC N°51 du 3 décembre 2010, texte 7.

---

L'arrêté n° 0-80162-2008 du 11 février 2009 est modifié comme suit :

Remplacer l'annexe I. par l'annexe I. ci-jointe.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,  
directeur du personnel militaire de la marine,*

Olivier LAJOUS.

ANNEXE I.  
ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE.

1. SPÉCIALITÉS (OU MÉTIERS) D'AVANCEMENT.

LIBELLÉ COURT.	LIBELLÉ LONG.	OBSERVATIONS.
AGPOS	Agent postal	(11)
ARMAE	Maintenance armement aéronautique	(3)(9)(11)
ASCOM	Assistant du commandement	(5)
ATNAV	Spécialiste d'atelier naval	(2)
AUSPB	Auxiliaires des services des ports et bases	(5)
AVIONIQUE	Maintenance avionique aéronautique	(5)(9)
COMLOG	Comptable logisticien	(5)
CONTA	Contrôleur d'aéronautique	(6)
CORDO	Cordonnier	(11)
DARAE	Électronicien d'aéronautique	(9)(11)
DEASM	Détecteur anti-sous-marins	(3)(9)
DENAE	Détecteur navigateur aérien	(4)(9)
DETEC	Détecteur	(3)(9)
ELAER	Électromécanicien d'aéronautique	(9)(11)
ELARM	Électronicien d'armes	(3)(9)
ELBOR	Électronicien de bord d'aéronautique	(4)(9)
ELECT	Électrotechnicien	(5)
EMPRO	Électromécanicien de propulsion de sous-marin	(8)(10)(13)
EPMS	Entraînement physique militaire et sportif	(5)
EQUIP	Équipage	
EQUIV	Équipage volontaire	(12)
FUSIL	Fusilier	(5)
GECOLL	Gérant de collectivité	(5)
GESTRH	Gestionnaire des ressources humaines	(5)
GUETF	Guetteur de la flotte	(5)
HYDRO	Hydrographe	(7)(10)(14)
INFIR	Infirmier	(7)
INFOR	Informaticien d'informatique générale	(9)(11)
INFSM	Informaticien d'informatique spécifique branche sous-marin	(9)(11)
INSEN	Inspecteur de la sûreté navale	(7)(10)(14)
MANEU	Manœuvrier	(5)
MAPOP	Pompier	(11)
MAPOV	Pompier volontaire	(1)(12)
MARPO	Marin pompier	(5)(9)
MEARM	Mécanicien d'armes	(5)
MECAE	Mécanicien d'aéronautique	(9)(11)
MECAN	Mécanicien naval	(5)
MECBO	Mécanicien de bord d'aéronautique	(10)(11)
METOC	Météorologiste océanographe	(6)
MOBUREAU	Matelot bureautique	(1)(12)
MOFUSIL	Fusilier marin	(1)(12)

MOMACHINE	Matelot machine	(1)(12)
MOMAINTAE	Matelot de maintenance aéronautique	(1)(12)
MOOPSNAV	Matelot opérations navales	(1)(12)
MOPOMPI	Matelot pompier	(1)(12)
MOPONT	Matelot de pont	(1)(12)
MOPONVOL	Matelot de piste et de pont d'envol	(1)(12)
MORESTAU	Matelot restauration	(1)(12)
MUSIF	Musicien de la flotte	(2)
NAVIS	Navigateur	(9)(10)(11)
NAVIT	Navigateur-timonier	(5)(9)
OPNAV	Opération et navigation	(12)
OPS	Opérations	(7)(9)
PHOTO	Photographe audiovisuel	(6)(11)
PLONG	Plongeur démineur	(5)
PORTEUR	Maintenance porteur aéronautique	(5)(9)
RADIO	Radiotélégraphiste	(9)(11)
SELOG	Sécurité et logistique	(12)
SITEL	Spécialiste des systèmes d'information et des télécommunications	(5)(9)
SPORT HN	Sportif de haut niveau	(5)
TAILL	Tailleur	(11)
TIMON	Timonier	(9)(11)
TRAFI	Transfiliste	(9)(11)
TRANS	Transmetteur	(9)(11)
VIVRE	Alimentation	(11)(12)

## 2. SPÉCIALITÉS OU FILIÈRES D'AVANCEMENT TEMPORAIRES.

LIBELLÉ COURT.	LIBELLÉ LONG.	OBSERVATIONS.
EFENA	Élève officier de l'école navale de la marine allemande	(15)
EOPAN	Élève officier pilote de l'aéronautique navale	(15)
MAIST	Maistrancier	(15)
MOUSSE	Mousse	(15)

(1) Degré de qualification attribué à l'issue d'une formation ou acquis en milieu professionnel : BE.

(2) Degré de qualification attribué à l'issue d'une formation ou acquis en milieu professionnel : BE/BAT/BS.

(3) Degré de qualification attribué à l'issue d'une formation ou acquis milieu professionnel : CAT/BAT.

- (4) Degré de qualification attribué à l'issue d'une formation ou acquis milieu professionnel : BAT.
- (5) Degré de qualification attribué à l'issue d'une formation ou acquis milieu professionnel : CAT/BAT/BS.
- (6) Degré de qualification attribué à l'issue d'une formation ou acquis milieu professionnel : BAT/BS.
- (7) Degré de qualification attribué à l'issue d'une formation ou acquis milieu professionnel : BS.
- (8) Degré de qualification attribué à l'issue d'une formation ou acquis milieu professionnel : BM.
- (9) Spécialité appartenant à un groupe de spécialités.
- (10) Spécialité ouverte en cours de carrière.
- (11) Spécialité dont le recrutement n'est plus ouvert.
- (12) Jusqu'au grade de quartier-maître de première classe (inclus).
- (13) À partir du grade de premier maître.
- (14) À partir du grade de second maître.
- (15) Personnel en attente de spécialité ou de métier.